

**AVIS**  
**D'APPEL D'OFFRES**  
**GT2015 -02**

**Marquage de la chaussée**



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot demandent des soumissions pour le marquage de la chaussée pour l'année 2015, avec 2 années additionnelles soit 2016 et 2017.

**DOCUMENTS**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du **18 février 2015**, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

**GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT**

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

- Une garantie de soumission au montant minimal de 10 % de la soumission de l'année 2015 pour chaque ville soit d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission valide pour une période de 90 jours de calendrier consécutifs à la date d'ouverture des soumissions, payable soit à l'ordre de la « Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot » ou « Ville de L'Île-Perrot », selon le cas.
- L'adjudicataire devra fournir à chacune des 2 Villes à la signature des contrats un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50 % de la valeur annuelle du contrat pour l'année 2015 selon la ville concernée.

**CONDITIONS**

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot n'encourent aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en 1 original et 2 copies dans une enveloppe scellée portant mention: **APPEL D'OFFRES GT2015-02, MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2015**, au bureau de l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Qc, J7V 8P4, avant **11h30, le lundi 9 mars 2015** et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement.

## **ADJUDICATION**

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec la directrice des Services techniques à l'adresse électronique suivante : [iroy@ndip.org](mailto:iroy@ndip.org).

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 18 février 2015.

M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc